## CM/Res.1133 (XLVII)

## RESOLUTION SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa quarante-septième session ordinaire du 22 au 27 février 1988 à Addis Abéba, Ethiopie.

Reconnaissant que l'année 1988 marque le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Rappelant les objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, en particulier l'engagement de l'Afrique à assurer l'émancipation totale des territoires africains encore sous domination coloniale,

Soucieux de la nécessité de faire le point sur tous les aspects de la lutte de libération,

Rappelant et réaffirmant toutes les résolutions adoptées par le Conseil des Ministres sur l'Afrique Australe,

Notant la situation très grave engendrée par les agressions continuelles perpétrées contre les Etats de la Ligne de Front et les pays voisins par le régime raciste de Prétoria,

Notant en outre la présence continue des soldats de l'armée régulière sudafricaine dans certaines régions du sud de la République Populaire d'Angola, et la menace permanente que ces forces constituent pour ce pays,

Conscient de la tenacité, de l'énergie et de la capacité opérationnelle des forces armées angolaises encouragées par leurs succès militaires contre l'armée régulière de l'Afrique du Sud, son bataillon de mercenaires et de bandits armés,

Conscient les efforts que les États membres le la Conférence de Condination de d'aveloppement de l'airi que Australe (SAUCO) déplicaent pour essaver le conscilider leurs relations bilatérales et reuforcer ainsi la coopération régionale,

Miles 1133

CM/Res. 1133 (XLVII) page2

Notant, par ailleurs, les actes méprisables du régime raciste qui a interdit dix-sept organisations démocratiques en Afrique du Sud,

Notant en outre les tentatives condamnables du régime raciste visant à diviser la majorité de la population en encourageant "la violence des noirs contre les noirs",

<u>Pleinement conscient</u> de la détermination du régime raciste de Prétoria à intensifier les actes de banditisme dans les pays de la Ligne de Front et les autres pays voisins et à entraver de ce fait les efforts des Etats membres de la SADCC,

Tenant compte des déclarations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'Afrique australe, en particulier la Déclaration AHG/Decl.2 (XXIII), et plus particulièrement la Déclaration AHG/Decl.1 (XXII), lesquelles ont été créées le Comité des Chefs d'Etat chargé de la Question de l'Afrique Australe,

- 1. REAFFIRME son engagement à l'éradication totale du colonialisme en Afrique.

  ainsi que sa détermination à assurer l'indépendance de la Namibie et l'élimination

  de l'Apartheid en Afrique du Sud.
- 2. REAFFIRME EN OUTRE son soutien indéfectible aux mouvements de Libération Nationale en Namibie et en Afrique du Sud, et son engagement à accroître l'assistance financière et matérielle qu'il apporte à ces Mouvements.
- 3. EXHORTE les Etats membres à intensifier leur assistance aux Etats de la Ligne de Front et aux autres pays voisins pour leur permettre d'appliquer les dispositions de l'Article 11 (c) de la Charte de l'Organisation et de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance.
- 4. EXHORTE EN OUTRE la Communauté internationale à condamner sans réserve la présence continue des troupes sud-africaines dans certaines régions du sud de la République Populaire d'Angola, ainsi que les actes d'agression et de déstabilisation sans cesse perpétrés par le régime de Prétoria contre les Etats de la Ligne de Front.
- FELICITE les forces armées de la République Populaire d'Angola (FAPLA) pour les campagnes militaires qu'elles ont menées avec succès contre les bandits armés à la solde de Prétoria et pour avoir farouchement défendu le Sud de l'Angola contre l'armée régulière sud-africaine,

## CM/Res.1133 (XLVII) page 3

- 6. FELICITE EN OUTRE et LOUE le Gouvernement et le peuple de la République populaire d'Angola pour les sacrifices considérables qu'ils ne cessent de consentir au nom de l'Afrique dans la lutte menée pour l'indépendance de la Namibie et pour la liberté en Afrique du Sud.
- 7. REAFFIRME son soutien total aux efforts que déploient les Etats membres de la Conférence de Coordination du Développement en Afrique Australe pour renforcer leurs relations de coopération et pour se libérer de leur dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud,
- 8. REITERE la nécessité d'apporter une plus grande assistance aux pays de la Ligne de Front pour leur permettre de résister aux actes de déstabilisation lancés contre eux par le régime raciste d'Afrique du Sud et les bandits à sa solde,
- 9. CONDAMNE ENERGIQUEMENT le régime raciste de Prétoria pour son mépris de l'opinion publique internationale et pour l'acte immoral et illégal qu'il a commis en interdisant dix-sept organisations démocratiques dont le très populaire Front Démocratique Uni (FDU).
- 10. REITERE sa conviction que le régime raciste de Prétoria devrait être isolé sur le plan international à cause de son rejet catégorique de toutes les solutions pacifiques susceptibles d'amener un changement significatif et acceptable en Afrique du Sud.
- 11. INVITE le Conseil de Sécurité des Nations Unies à assumer ses responsabilités et à réclamer l'application des mesures énoncées dans le Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies à l'encontre du régime raciste de Prétoria.
- 12. DEMANDE au Comité de Coordination pour la Lifération de l'Afrique de soumettre À la 48ème session du Conseil des Ministres un document faisant le point sur la situation de la lutte de lifération en Afrique Australe et préconisant une nouvelle stratégie devant favoriser l'accélération de la libération totale de l'Afrique et le démantèlement de l'Apartheid.